

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 janvier 2021

L'an deux mil vingt, le vingt et un janvier à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la Commune d'Arçon s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes dans le bâtiment de la mairie, après convocation légale, sous la présidence Monsieur le Maire, Jean-Michel PUJOL

Conseillers en exercice : 15 Date de la convocation : 15 janvier 2021
Conseillers présents : 15 Date d'affichage : 26 janvier 2021

Monsieur Christian LONCHAMPT est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 15.

Ordre du jour :

1. Projets DETR et DSIL 2021 :
 - Rénovation du logement de la chaux au 1^{er} étage,
 - Matériel informatique de l'école,
 - Réfection de la voie communale n° 1 : Rue des Tilleuls, de la mairie à la croisade de Touvent,
 - Réfection de la voie communale n° 2 : Rue du Canal,
 - Rénovation du parc d'éclairage public,
2. Acquisition du mobilier scolaire,
3. Achat d'une sableuse,
4. Mise à disposition de matériels à d'autres collectivités,
5. Présentation et vote du budget 2021 pour l'accueil de loisirs,
6. Droit de préemption urbain : terrain sis 30 bis Grande rue,
7. Droit de préemption urbain : maison sise 19 bis Grande rue,
8. Questions diverses.

1. PROJETS DETR ET DSIL 2021

DE-001-2021

Rénovation du logement de la Chaux 1^{er} étage

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de **rénovation du logement de la Chaux 1^{er} étage** dont le montant s'élève à 128 500 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le projet exposé par le Maire,
- s'engage à réaliser et à financer les travaux de rénovation du logement de la Chaux 1^{er} étage dont le montant s'élève à 128 500 € HT,
- se prononce sur le plan de financement suivant :
 - **Coût total de l'opération** **128 500,00 Euros HT,**
 - Subvention DETR (30 %) 38 550,00 Euros HT,
 - Subvention Département 9 200,00 Euros HT,
 - Syded Dossier en cours,
 - Autofinancement Reste à charge.

- sollicite l'aide financière de l'Etat (DETR), du Département, du Syded et éventuellement d'autres organismes,
- s'engage à commencer l'opération dans un délai de 2 ans et à la terminer dans les 4 ans suivant la date de notification de la décision attributive de la subvention.

Matériel informatique de l'école

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet **d'acquisition du matériel informatique de l'école** dont le montant s'élève à 28 274,19 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le projet exposé par le Maire,
- s'engage à réaliser et à financer le matériel informatique de l'école dont le montant s'élève à 28 274,19 € HT,
- se prononce sur le plan de financement suivant :
 - **Coût total de l'opération** **28 274,19 Euros HT,**
 - Subvention DETR (30 %) 8 482,26 Euros HT,
 - Autofinancement (70 %) 19 791,93 Euros HT.
- sollicite l'aide financière de l'Etat (DETR) et éventuellement d'autres organismes,
- s'engage à commencer l'opération dans un délai de 2 ans et à la terminer dans les 4 ans suivant la date de notification de la décision attributive de la subvention.

Réfection de la voie communale n° 1 : rue des Tilleuls, de la mairie à la croisade de Touvent

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de **réfection de la voie communale n° 1 : rue des Tilleuls, de la mairie à la croisade de Touvent** (maîtrise d'œuvre, voirie, réseau d'eau potable, enfouissement des réseaux secs) dont le montant s'élève à 375 753,90 € HT.

Ce montant ne comprend pas la réfection du réseau d'eau potable, dossier en cours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le projet exposé par le Maire,
- s'engage à réaliser et à financer les travaux de réfection de la voie communale n° 1 : rue des Tilleuls, de la mairie à la croisade de Touvent dont le montant s'élève à 375 753,90 € HT,
- se prononce sur le plan de financement suivant :
 - **Coût total de l'opération** **375 753,90 Euros HT,**
 - Subvention DETR 69 098,67 Euros HT,
 - Subvention de l'Agence de l'Eau Dossier en cours,
 - Subvention du Syded 46 850,00 Euros HT,
 - Participation Orange 4 050,00 Euros HT,
 - Autofinancement Reste à charge,
- sollicite l'aide financière de l'Etat (DETR), de l'Agence de l'Eau, du Syded, d'Orange et éventuellement d'autres organismes,
- s'engage à commencer l'opération dans un délai de 2 ans et à la terminer dans les 4 ans suivant la date de notification de la décision attributive de la subvention.

Réfection de la voie communale n° 2 : rue du Canal

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de **réfection de la voie communale n° 2 : rue du Canal** : mission maîtrise d'œuvre, voirie, réseau eau et enfouissement des réseaux secs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le projet exposé par le Maire,
- s'engage à réaliser et à financer les travaux de réfection de la voie communale n° 2 : rue du Canal,

- sollicite l'aide financière de l'Etat (DETR), de l'Agence de l'Eau, du Syded et éventuellement d'autres organismes.

Le dossier de la réfection de la voie communale n° 2 : rue du Canal est déposée pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ou la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de l'année 2022.

Rénovation du parc d'éclairage public

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de **rénovation du parc d'éclairage public** dont le montant s'élève à 60 862 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le projet exposé par le Maire,
- s'engage à réaliser et à financer les travaux de rénovation du parc d'éclairage public dont le montant s'élève à 60 862 € HT,
- se prononce sur le plan de financement suivant :
 - **Coût total de l'opération** **60 682,00 Euros HT,**
 - Subvention DSIL (30 %) 18 204,60 Euros HT,
 - Subvention Syded (25 %) 15 170,50 Euros HT,
 - Subvention Syded (10 %) 6 068,20 Euros HT, (bonus TCFE)
 - Autofinancement (35 %) 21 238,70 Euros HT.
- sollicite le soutien et la participation financière du Syded, de l'Etat (DSIL), et éventuellement d'autres organismes,
- s'engage à commencer l'opération dans un délai de 2 ans et à la terminer dans les 4 ans suivant la date de notification de la décision attributive de la subvention.

L'ordre de priorité des dossiers, au titre de l'année 2021, pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ou la Dotation de Soutien à l'Investissement Local est défini de la façon suivante :

- la réfection de la voie communale n° 1 : rue des Tilleuls, de la mairie à la croisade de Touvent,
- la rénovation du logement de la Chaux au 1^{er} étage,
- la rénovation du parc d'éclairage public,
- le matériel informatique de l'école.

2. ACQUISITION DU MOBILIER SCOLAIRE **DE-002-2021**

Le Maire propose au Conseil municipal l'acquisition de mobiliers scolaires pour le nouveau groupe scolaire : les tables/chaises individuelles réglables et l'ensemble des équipements pour toutes les classes ainsi que l'équipement pour le bureau de la direction, la salle des maîtres et la salle de repos.

Le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante des devis concernant cette consultation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'acquérir l'ensemble de ce mobilier scolaire auprès de la société Euro Bureau de Pontarlier pour un montant de 29 928 ,07 € HT.

3. ACHAT D'UNE SABLEUSE **DE-003-2021**

Le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet d'achat d'une sableuse pour équiper le tracteur de l'employé de commune afin de sabler et de saler les routes de la commune lorsque celles-ci sont verglacées.

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 voix contre (Thierry Masson) et 1 abstention (Agnès Henriet), le Conseil municipal donne un avis favorable pour l'achat d'une sableuse.

Des devis seront demandés à des entreprises spécialisées pour ce matériel.

4. MISE A DISPOSITION DE MATERIELS A D'AUTRES COLLECTIVITES

DE-004-2021

Le Maire informe le Conseil municipal du projet d'une utilisation mutualisée de divers matériels avec la Commune de Maisons du Bois-Lièvreumont, tels que la sableuse, la balayeuse et d'autres matériels.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le Conseil municipal donne un avis favorable pour la mutualisation de divers matériels avec la Commune de Maisons du Bois-Lièvreumont.

5. PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2021 POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

DE-005-2021

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du budget prévisionnel 2021 établi par Familles Rurales du Doubs pour la mise en place d'un accueil de loisirs sur la commune d'Arçon.

Nature des dépenses	Montant
Frais d'alimentation (goûters, alimentation, sous traitance repas...)	14 590 €
Frais pédagogiques (prog. pédagogique, fourn. d'activités, transport, hébergement...)	1 350 €
Frais de personnel (charges de personnel, mise à disposition de personnel, taxe sur les salaires...)	47 222 €
Frais de structure (téléphone, frais postaux, fourn. énergie, fourn. entretien, amort...)	2 775 €
Mise à disposition des locaux	4 790 €
Total	70 727 €

Nature des recettes	Montant
Participation des familles	36 193 €
Prestations de services CAF et ATL	4 557 €
Subvention(s) collectivité(s) dont CEJ CAF	29 977 €
Total	70 727 €

La subvention de la Commune d'Arçon sollicitée par l'association Familles Rurales serait de 29 977,52 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'octroyer la subvention demandée par l'association Familles Rurales du Doubs de 29 977,52 € pour l'accueil de loisirs d'Arçon pour l'année 2021. Le Conseil municipal précise, qu'en cas de déficit pour 2021, il ne prendra en aucun cas à sa charge celui-ci.

6. DROIT DE PREEMPTION URBAIN : TERRAIN SIS 30 BIS GRANDE RUE

DE-006-2021

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain concernant la vente par Mme Maryse Thery à M. et Mme David Maisier, de terrains cadastrés section AA n° 301 et 302, sis 30 bis Grande rue.

7. DROIT DE PREEMPTION URBAIN : MAISON SISE 19 BIS GRANDE RUE

DE-007-2021

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain concernant la vente par M. Marco Paulo Bernardo Araujo et Mme Tania Branco Brito à Mme Sarah Lamfakkah et M. Yannaël Gorce, d'une maison cadastrée section AA n° 80 et d'un terrain cadastré section AA n° 79, sis 19 bis Grande rue.

INFORMATIONS DIVERSES

- La déneigeuse est en panne, 10 ans d'âge. Le devis de réparation s'élève à 800 €. L'Eurl Marguet de Montbenoit propose un devis à la collectivité pour une déneigeuse neuve d'un montant de 3 900 € avec une reprise de l'ancien matériel de 500 €.
- Mme Gabrielle Nicod demande la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de notre commune. La commission urbanisme étudiera prochainement ce point.
- Le Maire informe le Conseil municipal de la convention d'honoraires proposée par notre avocat pour le dossier litigieux du sentier de la voie communale n° 19. Les honoraires de base sont fixés à la somme de 4 550 € HT qui couvrent la procédure en référé-expertise de 1 100 €, l'expertise de 1 150 € et la procédure au fond de 2 300 €. Les diligences non couvertes par les honoraires de base donneront lieu à honoraires complémentaires, tels que la rédaction d'un mémoire supplémentaire pour 850 € et la rédaction d'un dire à expert supplémentaire pour 500 €. Notre assureur, Groupama, remboursera la commune des frais et honoraires d'avocat, déduction faite de la franchise contractuelle de 10 % avec un minimum de 419,27 €.
- Monsieur Matthieu Vannier demande un emplacement précaire pour un camion pour une vente d'outillage professionnel.
- Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre recommandée avec accusé de réception de la SARL Burla Frères relative à des infiltrations d'eau dans le groupe scolaire.
- La commune se préoccupe de la vaccination des administrés de plus de 75 ans qui sont au nombre de 76.
- Le déploiement de la fibre optique sur la commune est prévu pour la fin de l'année.
- Suite à la réunion du 14 janvier 2021, Free doit déposer une déclaration préalable pour le nouvel emplacement de l'antenne mobile.

La séance est levée à 22 h 14.

Le Maire,
PUJOL Jean-Michel